

Répertoire national des certifications professionnelles
DE - Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social

Active

N° de fiche

RNCP25467

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 3

Code(s) NSF :

- 332 : Travail social

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
MINISTERE CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

L'accompagnant éducatif et social de proximité réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Compétences attestées :

Gestion des services

Le diplôme est structuré sur la base :

- o d'un socle commun de compétences représentant 70% des enseignements théoriques
- o de trois spécialités spécifiques au contexte d'intervention : accompagnement de la vie à domicile, accompagnement à la vie en structure collective, accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Le DEAES comporte 4 domaines de compétences :

Domaine de compétences 1 - Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ;

Domaine de compétences 2 - Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité ;

Domaine de compétences 3 - Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ;

Domaine de compétences 4 - Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne ;

Ces compétences se déclinent en compétences socle et en compétences « spécialités » en fonction du lieu de l'intervention choisie

L'enseignement comporte une période de formation théorique et d'une formation pratique

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP25467BC01 Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	DC1 : moyenne entre la note moyenne obtenue à l'épreuve écrite et en contrôle continu et celle obtenue en pratique professionnelle (stages) .	
RNCP25467BC02 Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	DC2 : moyenne des notes obtenues pour l'élaboration d'un dossier pratique (écrit), la soutenance orale de ce dossier et la pratique professionnelle (stages) .	
RNCP25467BC03 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	DC3 : moyenne d'une note d'épreuve orale de présentation d'un dossier de pratique professionnelle et d'une note de pratique professionnelle (stages).;	

Gestion des services

RNCP25467BC04	DC4 : moyenne d'une note orale sur l'exposé d'une épreuve de situation (écrite) et d'une note de pratique professionnelle (stages).	
DC4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne		

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

l'accompagnant éducatif et social est un salarié employé par des organismes publics ou privés à but lucratif ou non lucratif, oeuvrant notamment pour le maintien à domicile ou le suivi personnalisé au sein des établissements ou services médicosociaux ou dans des établissements d'enseignements ou de formation

Type d'emplois accessibles :

aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de vie scolaire collectif

Code(s) ROME :

- J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient
- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1301 - Accompagnement médicosocial
- K1303 - Assistance auprès d'enfants

Références juridiques des réglementations d'activité :

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Gestion des services

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux: 1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; 2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; 3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel. Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs
En contrat d'apprentissage	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux: 1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; 2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; 3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel. Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs
Après un parcours de formation continue	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux: 1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; 2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'a

			sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; 3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel. Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs
En contrat de professionnalisation	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux: 1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; 2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; 3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel. Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs
Par candidature individuelle	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux: 1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social; 2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif; 3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel. Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs
Par expérience	X		Le jury plénier du diplôme nommé par le représentant de l'Etat dans la région, comprend au plus treize membres dont le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, président et douze membres répartis en trois collèges égaux: 1o Des formateurs issus des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social;

2o Des représentants de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et dans le champ éducatif;
3o Des représentants qualifiés du secteur professionnel.
Ce jury peut, en tant que de besoin, se subdiviser en groupes d'examineurs

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret no 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
31-01-2016	Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme

Gestion des services

d'accompagnant éducatif et social

31-01-2016

Décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)

JORF n°0026 du 31 janvier 2016

Date d'échéance de l'enregistrement

01-01-2024

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :**Lien internet vers le descriptif de la certification :****Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification****Certifications antérieures :**

N° de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP4504 (/recherche/rncp/4504)	RNCP4504 - DE - d'aide médico-psychologique (DEAMP)
RNCP5440 (/recherche/rncp/5440)	RNCP5440 - DEAVS - DE : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS)

Fiche au format antérieur au 01/01/2019**(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/dowr>)**